SEANCES MENSUELLES

DE LA

SOCIETÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du jendi 7 juillet 1949.

Présidence de M. le Dr Ch. LAFON, Président.

Présents: 22. - Excusé: 1.

Félicitations. — M. Bourdelllette, ambassadeur de France à Caracas (Vénézuéla); M. Besse-Desmoulières, consul de France à Bruxelles (Belgique).

Remerciements. — MM. Crassat, Grégoire (Jean Sylvaire), Montpart et Pradère.

Congrès. — Sont annoncés le Congrès international de spéléologie, qui se tiendra aux Eyzies, les 16 et 17 juillet ; la réunion annuelle des Amis des Eyzies, du 29 août au 13 septembre ; le Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, à Tournai, du 4 au 8 septembre ; le Congrès international de préhistoire et de protohistoire méditerranéennes, à Florence, 1950.

M. LE PRÉSIDENT revient sur les manifestions qui ont marqué le 75° anniversaire de la Société, sur le Congrès d'études régionales des 4-6 juin à Périgueux : en quelques mots, il souligne leur succès.

Dons d'ouvrages. — Par l'Institut préhistorique de l'Université de Lodz (Pologne):

Jazdzewski (K.), Atlas to the Prehistory of the Slaws. Acta prehistorica Universitatis Lodziensis, I. (Lodzkie Towardzystwo Naurokowe. Societas Scientiarum Lodziensis, Wydzial II. Sectio II. No 2); atlas de 20 cartes en couleurs et texte anglais, in-8°, 144 p.;

Par M. André Champarnaud : Au Tico-taco dou Mouli, avec traduction française en regard. Counteis galhards. Meiladis. Périgueux, impr. Ronteix ; in-8°, 300 p., ill.;

Par M. Dandurand: Gallia, t. V (1947), fasc. 2. Extrait [concernant les fouilles de Vésone, la Chapelle-Aubareil et

Montcaret]. Paris, Centre national de la Recherche Scientifique, 1948; in-4°, 6 p.;

Par M. Desgraves: L'érection en titre d'office des subdélégaés des Intendants dans la généralité de Bordeaux (1704). Agen, impr. Laborde, s.d. (1949); in-8°, 28 p.;

Par M. Franck Delage, son étude : le Dieu accroupi d'Aigueperse. (Extr. du Bull, de la Soc. hist. et archéol. du Limousin, t. 83.) Limoges, 1949; in-8°, 4 p.;

Par M. E. Dusoller, sa plaquette: Le Collège de Ribérac. Ses origines, son passé. Bordeaux, impr. Reyné, 1948; in-8°, 8 p.;

Par.M. Denis Peyróny, 4 tirages à part de ses articles : La grotte d'Abzac à Gorge-d'Enfer, comm. des Eyzies-de-Tayac (Dordogne). [Extr. du Bull. de la Soc. hist. et archéol, du Périgord.] Périgueux, imp. Ribes, 1948; in-8°, 6 p.;

Le Moustérien ancien dans le Sud-Ouest français. (Extr. de Soc. des Chercheurs de la Wallonie, t. XIV.) Scraing, s. d.; in-8°, 2 p.

Le Périgordien, l'Aurignacien et le Solutréen en Eurasie, d'après les dernières fouilles. (Extr. du Bull. de la Soc. Préhist. française.) Le Mans, 1948; in-8°, 24 p.;

Le remplissage des vallées de la Vézère et de la Beune et ses rapports avec les industries préhistoriques. (Extr. de Gallia.) S. l. n. d.; in-4°, 8 p.

Par M. Malvesin-Fabre, président de la Société archéologique de Bordeaux, des plaqueltes dont il est l'auteur :

Mélanges de préhistoire et de paléontologie quaternaire. (Extr. du *Proc.-verb. de la Soc. Linnéenne de Bordeaux*, 1943-1947.) In-8°, 36 p.

La chasse aux temps préhistoriques. (Extr. de la revue Chasses du Sud-Ouest, 1946.) In-8°, 32 p.;

François Dalcau préhistorien... Conférence... Bordeaux, impr. Drouillard, 1947; in-8°, 12 p.;

Les dents des Préhominiens et des Hommes préhistoriques. (Ext. de la Rev. d'Odonto-stomatologie, 1947,) s.l.n.d.; in-8°, 16 p.;

La stratigraphie de Pair-Non-Pair. (Extr. des Proc.-verb. de la Soc. Linnéenne.) Bordeaux, 1948; in-8°, 12 p.;

Essai sur la faune pléisiocène de la Gironde. Paléobiologie et Paléoclimatique. Bordeaux, impr. Drouillard, 1948; in-8°, 30 p.;

Une visite à la grotte de Lascaux (Dordogne) et à ses œuvres d'art préhistoriques. (Extr. de l'Almanach du journal Sud-Ouest pour l'an 1949.) Bordeaux, impr. Delmas, 1948; in-8°, 14 p.;

Par M. Albert Granger: Lycée National de Périqueux. Distribution des prix... 1941 et 1942; 2 broch. in-8°.

Par l'éditeur de Médecine de France, le nº 1 de cette luxueuse revue, qui contient un article de M.P.-M. Grand, « Premières peintures de Monde », commentaire inspiré des photographies de M. F. Windels sur Lascaux.

A ces diverses publications s'ajoutent deux manuscrits, dont M. le Secrétaire général relève la valeur et l'intérêt.

Le premier, don magnifique de M. Callandreau, à l'occasion du 75° anniversaire de la Société, est la « Notice de la généralité de Bordeaux en 1783 et 1784 par M. de Latapie, inspecteur des Manufactures. » Ce volume de 300 pages, relié en veau marbré, porte l'ex-libris de l'érudit bordelais de Mèauldre de Lapouyade : il a été acquis en vente publique par le distingué donateur, à qui M. le Président tient à renouveler l'expression de sa gratitude.

Le texte de cette copie est, à quelques variantes près, celui que M. L. Cosme a publié, d'abord par extraits, dans les Archives historiques de la Gironde, t. XXIV (1899), p. 225-288, puis intégralement, ibid., t. XXXVIII (1903), p. 321-509, sous le titre « l'Industrie et le Commerce en Guyenne sous le règne de Louis XVI » t. Le Périgord, ses sites, ses antiquités, ses curiosités et ses industries au xviii siècle occupent, comme l'on sait, une grande place dans la « Notice » de François-de-Paule de Latapie, qui sut, partout, voir, juger et dépeindre avec l'aisance d'un esprit supérieur.

Le second manuscrit, in fol. de 114 p., cartonné, offert par M. Maurice Albe, a pour titre « Cahier d'arithmétique commencé à l'usage du citoyen Gme Labarde, commune de Sainte-

⁽¹⁾ Les rapports de Latapie pour 1752 et 1789 ont été donnés par M. Cosme, sous le même titre, *ibid.*, t. LH (19.9-1920) et LHI (1921-1922), p. 126-182.

Foy, canton de Latrape, près Belvès, département de la Dordogne, le 1er vendemière an 6e républicain. » Ce précieux compendium des méthodes de calcul en usage à l'époque chez les négociants est accompagné de modèles de correspondance commerciale et de quelques notes personnelles.

M. LE PRÉSIDENT remercie tous ces généreux donateurs.

Bibliographie. — A côté de l'article de M. P.-M. Grand, M. LE PRÉSIDENT attire l'attention de l'assemblée sur un article de M. D. Peyrony, « l'Art pictural de la grotte de Lascaux et celui dit « Levantin espagnol », dans le Bull. de la Soc. préhist. française, de mars-avril 1949. Il signale également dans la Revue du Libournais, 1er trimestre de 1949, l'exposé de M. Ferrier « la Station néolithique de Lamothe-Montravel », découverte en 1942, au lieu-dit Baillargat, où est marqué le passage d'une population déjà évoluée sur place, si l'on s'en réfère aux spécimens recueillis de son industrie et de sa céramique à décors riches et variés.

Communications. — M. G. Morquin signale à Saint-Juliende-Lampon, au bord de la Dordogne, une grotte explorée récemment par M. Lacombe, qui y a trouvé des ossements.

M. l'abbé Glory, au cours de sa campagne de Pâques, a été appelé à fouiller, au Ruth, commune de Tursac, une tombe moyenageuse sur laquelle il donne d'intéressants détails : sa note sera publiée.

M¹¹⁶ R. Desbarats offre à la Société d'une statuette ornant le rétable de l'église de la Chapelle-Gonaguet: elle représente une abbesse (?) portant une maquette d'église; la main gauche, qui tenait la crosse, a disparu, (0 ¹¹¹ 35). De quel personnage s'agit-il? Notre collègue pense à Maximira, première abbesse de Ligueux. Le rétable tout entier, dont la photographie est également jointe, mériterait à lui seul une étude que rend difficile l'obscurité de la nef: les toiles occupant les panneaux, une Crucifixion et des saints, sont à peu près illisibles.

M. le colonel Bouet est heureux d'avoir puretrouver, avec le concours de M. Jean-Paul Laurent, la fameuse charte octroyée par Philippe le Hardi à la bastide de Domme (1283). Elle est aujourd'hui conservée à la Bibliothèque nationale, Nouv. acq. fr., 2, 154, nº 1. (Cf. le Bulletin de 1902, t. XXIX, p. 522).

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL présente le « Relevé chronologique d'archives (1239-1790) » que notre collègue, M. le Comte de Mirandol, a établi pour sa commune de Condat-sur-Vézère. L'auteur a vraiment épuisé toutes les ressources qu'offraient à son sujet les archives de la Haute-Garonne (Fonds de Malte, grand prieuré de Toulouse), la Collection Périgord, à la Bibliothèque nationale, les inventaires sommaires des archives de la Dordogne, etc. A ce travail dacty-lographié de 103 feuillets, M. de Mirandol a joint une table des noms, une carte, un plan et une vue de la commanderie au xviiie siècle, d'un fort agréable dessin. Cet exemplaire sera remis aux archives de la Dordogne, où il ne manquera pas d'attirer tous ceux qui s'intéressent au passé du petit bourg de Condat.

A propos du questionnaire que vient de dresser la Société d'histoire du Théâtre, rue Saint-Dominique, 55, Paris (vm³), en vue de constituer l'Inventaire des Actes et des Lieux du Théâtre, M. Lavergne communique la copie d'une minute Lavavé, de Périgueux, en date du 1ºr décembre 1755 ; elle intéresse l'histoire des spectacles et montre que, dans notre ville, certains éléments du public ne faisaient pas toujours bon accueil aux comédiens ambulants. Tel est du moins le sens de l'acte passé entre les sieurs Goussard, de Paris, Calderon, Italien, et la veuve Sollier-Foncroze, après les excès et les insultes dont les deux premiers furent l'objet et qui les empêchèrent de donner leur représentation où figuraient des animaux africains et des marionnettes.

De la part de M. Morin, M. le Trésorier offre deux vues de Lamothe-Montravel, cartes postales accompagnées de quelques notes sur l'histoire de cette localité.

M. Dandurand fait un exposé très complet des fouilles de Vésone, (campagne 1948): des caniveaux communs à des ilots de maisons et un bâtiment à deux absides, qui paraît avoir été d'une certaine importance, ont été partiellement dégagés, mais ces résultats restent bien fragmentaires, faute de moyens plus étendus.

M. DE LACROUSILLE annonce qu'il travaille à une brève Histoire de la Presse à Périgueux au xix siècle. Il précise d'autre part l'origine de la liqueur « La Gauloise », inventée par les frères Dujarrie.

M. Palus signale la déconverte d'un nouveau cluseau à la Petite-Clavélie, en Ribéracois.

Il proteste contre le fait qu'à Ribérac, des affiches publicitaires ont été collées à même le tronc des platanes de l'avenue d'Angoulème. Une discussion s'engage sur les cas de plus en plus nombreux de vandalisme par affichage, même sur les monuments classés ou dans leur périmètre de protection. Les maires sont suffisamment armés pour mettre ordre à ces pratiques, mais le plus souvent, ils ferment les yeux.

A M. Lavaysse, qui évoque le récent arrêté préfectoral fixant les zones ou parties de routes interdites à l'affichage (25 mars 1949), M. le Secrétaire général dit que ce document ne vise que les points de vue du département dont le caractère pittoresque ne peut être contesté.

Chacun des membres présents reçoit le dépliant bijou que vient d'éditer le Syndicat d'Initiative de Périgueux ; son Secrétaire général a eu l'aimable pensée de la leur offrir.

M. Lavergne rappelle à l'occasion que le samedi 9 juillet, à 16 heures, M. Jean Sceret doit dédicacer son nouveau livre, Le Périgord, à la librairie O'Héguerty.

Admissions. — M. Bardon-Damarzid, avocat au Barreau, rue de Strasbourg, 76, Périgueux ; présenté par MM. le Dr Gargaud et M. Chappard ;

M. Bourges-Maunoury, ancien ministre, député à l'Assemblée nationale, rue de la Boëtie, 67, Paris (viire); présenté par MM. Louis Bourgès et le Dr Lafon;

M. Jacques Huguer, instituteur, Marquay; présenté par MM. Louis Perche et le Dr Sérievs;

M. Paul LAMBERT, docteur-vétérinaire, Ribérac ; présenté par MM. E. Dusolier et Palus ;

M. Jean Lapouge, instituteur, maire de Saint-Barthélémyde-Bussière ; présenté par MM. Plaçais et W. Martin ;

M. Robert REVEILLAS, chirurgien-dentiste, boulevard des

Arènes, 23, Périgueux ; présenté par MM. Granger et Corneille ;

M. Pierre Réveillas, docteur-vétérinaire, Lalinde; présenté

par les mêmes;

M. Roth, pasteur de l'Eglise réformée, rue Victor-Hugo, 70, Périgueux ; présenté par MM. le Dr Lafon et Corneille.

Le Secrétaire général, G. Lavengne. Le Président, Dr Ch. LAFON.

Séance du jeudi 4 août 1949

Présidence de M. le D. LAFON, Président

Présents: 15. - Excusé: 1.

Félicitations. — MM. les abbés Faure-Muret et Gauthier, nommés chanoines honoraires, M. Michel Léchelle, pilote breveté d'aviation militaire.

Morts de la Guerre. — L'assemblée décide d'ajouter le nom du capitaine Albert Lussus, prisonnier de guerre de 1939, tué en Allemagne par les S. S. en 1944, au tableau des membres de la Société morts pour la Patrie.

Centenaire de Bugeaud. — M. LE PRÉSIDENT rend compte des cérémonies officielles qui ont eu lieu à Périgueux et à Lanouaille à l'occasion du centenaire de la mort du maréchal Bugeaud, les 23 et 24 juillet.

Notre éminent collègue, M. André Maurois, de l'Académie française, a fait à cette occasion, au Théâtre municipal, une conférence fort goûtée sur le maréchal Bugeaud.

Festival Maine de Biran. — M. le Dr Tisserand a invité la Société à assister à la manifestation littéraire organisée à Bergerac, le dimanche 25 août, pour célébrer le 125° anniversaire de la naissance de Maine de Biran. Plusieurs orateurs parleront du célèbre philosophe, dont on visitera la bibliothèque au château de Grateloup.

Ouvrages reçus. — L'Artisan et les Arts litargiques, revue trimestriclle d'Art sacré, publiée par les Bénédictins de l'abbaye de Saint-André; xvIII^e année (1949), No I; in fol., 18 p., ill.; (hommage de la revue);

Armand Got, Monbazillac hosanna de lopaze. Bordeaux, Editions d'Aquitaine, 1949; in-8°, 106 p., 18 pl. doubles; (achat par souscription);

Jean Secret, Le Périgord. Préface de M. Yvon Delhos, Périgueux, Editions Havas, 1949; in-8°, 130 p., richement illustré; (hommage de l'auteur);

M. LE PRÉSIDENT exprime à notre Secrétaire adjoint les félicitations et les remerciements de la Société.

Dons de documents. — Par M. le Dr Lafon: Réflexions sur le jugement de Louis Capet, par J. Pinet aîné, député du département de la Dordogne. (Convention Nationale.) Paris, Impr. Nationale, s. d.; in-8°, 12 p.;

Lettre du Ministre de la Guerre au Cⁿ Moreaud, ex-capitaine d'artillerie des Colonies, résidant à St-Antoine-Saint-Privat (an x), au sujet de sa pension de retraite;

Par M. Albert Granger: Programme de la xxxiiie félibrée du Bournat doù Perigord, qui s'est tenue à Belvès, le 3 juillet dernier et a remporté le plus vif succès.

Bibliographie. — Visages du Monde a consacré au Périgord le Nº 93 des « Cahiers d'Art et de Littérature ». Ce fascicule constitue une réussite photographique. L'article que Rachilde a écrit sur son pays natal est empreint de la plus vive émotion.

On le rapprochera des souvenirs d'enfance et de jeunesse que cette princesse de lettres a publié sous le titre : Quand j'étais jeune. Paris, Mercure de France, 1948; in-16, 170 p.

Noter encore dans France méridionale et Pays ibériques, Mélanges géographiques offerts en hommage à M. le doyen Faucher; t. II (Toulouse, Privat, 1949), p. 501-528, une étude de M. Paul Fénelon sur « Saint-Mayme-de-Pereyrol. Essai de « structure agraire », qui est un bon modèle de ce genre de trayaux.

Communications. — M. Morin a signalé à M. le Trésorier l'existence d'un « Pas de Roland », sur la Dordogne, dans la commune de Lamothe-Montrayel.

A propos de ces dénominations légendaires, et dont il est difficile parfois de préciser la raison, M, le D^r Lafon parle du lieu-dit « Borne 120 » qui se trouve au carrefour des routes de Montignac-sur-Vézère à Salignac et à Sarlat. Il n'y a naturellement aucune trace de horne. Peut-être faut-il penser que si elle a existé, elle marquait, sur la route de Limoges à Cahors, le 120° kilomètre à partir de son point de départ (Limoges).

MM. LAVERGNE et GRANGER présentent des observations.

M. le Secrétaire général annonce la parution prochaine, aux Editions du Globe, à Paris, de l'ouvrage que notre distingué collègue, M. Lassaigne, a consacré à l'Histoire de la représentation parlementaire de la Dordogne.

Admissions. — M. Albert Aubinat, O. A., propriétaire, premier adjoint au maire, Ribérac ; présenté par MM. Dusolier et Palus ;

M. Pierre Brachet-Mathieu, le Pinsou, Montagrier ; présenté par MM. l'abbé Chaumette et L. Lamy ;

M. Pierre-Gabriel Deham, receveur central de l'Enregistrement, rue Victor-Hugo, 31, Périgueux ; présenté par M^{ile} Dupuy et M. Granger ;

M. Lucien Langaret, libraire, maître-imprimeur, Ribérac; présenté par MM. Dusolier et Pradère;

M. Maurice Rouchaud, L. H., greffier de la justice de Paix, Ribérac ; présenté par les mêmes ;

M. Pierre Siche, contrôleur de l'Enregistrement, rue Chancelier-de-l'Hôpital, 6, Périgueux ; présenté par Mile Dupuy et M. Granger ;

Maio Paul Virol, villa Louise, route de Paris, Périgueux ; présentée par MM. Merly et Granger ;

Comme membre associé; M¹¹⁰ Bobsch, déléguée des Beaux-Arts, rue Goetz-Monin, 8, Genève ; présentée par M. le professeur Pittard et M¹¹⁰ Duparc.

Le Scerétaire général, G. LAVERGNE.

Le Président, D' Ch. LAFON. Séance du jeudi 1er septembre 1949.

Présidence de M. Eugène AUBISSE, Secrétaire ajdoint

Présents: 16. — Se fait excuser: M. le Dr Lafon. Avant de partir en vacances, notre Président s'est félicité d'avoir représenté la Société à l'inauguration de l'Institut de Préhistoire des Eyzies et aux cérémonies organisées à Bergerac en l'honneur de Maine de Biran.

Nécrologie, — M. Jammy de Fonbeney, conseiller à la Cour d'appel d'Agen.

L'assemblée témoigne d'unanimes regrets.

Félicitations. — MM. FROIDEVAUX et PLAZANET, officiers d'Académie. — M. Paul FÉNELON, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, docteur ès lettres, avec mention très honorable, de l'Université de Paris, après soutenance de deux thèses traitant de la géographie physique et de la structure agraire du Périgord.

Remerciements. - MM, LANGARET et ROUCHAUD.

Société correspondante. — L'assemblée décide l'échange du Bulletin avec la Société historique du Gers, à Auch.

Vœu. — A la demande de M. Bernard de Boysson, et sur le vu des photographies qu'il en a fait parvenir à M. le Président, l'assemblée adopte un vœu tendant à inscrire à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques la vieille église de Castels, près Saint-Cyprien, et son cimetière, si pittoresques.

Don d'ouvrage. — Par M. Couvrat-Desvergnes: Dissertation sur l'hémoptysie, thèse présentée à la Faculté de Médecine de Paris, le 3 mai 1825, par Antoine Aumassip, de Périgueux. Paris, 1825; in-4°, 20 p.

Excursion. — M. le Secrétaire général indique l'itinéraire et le prix (575 francs) de l'excursion archéologique fixée au dimanche 25 septembre. On visitera Lalinde, la bastide de Beaumont, le dolmen du Blanc, les églises de Saint-Avit-Sénieur et de Cadouin. Retour par Limeuil et le Bugue. Le déjeuner sera pris à Beaumont.

Communications, - M. le colonel Bouer, en vacances à

Domme, a continué ses recherches sur la colline de Giverzac, en s'attachant plus spécialement à reconnaître la partie N. E. de la position, qui offre une série de murailles plus hautes et plus épaisses que celles déjà signalées. La colline de Giverzac paraît bien avoir constitué tout un système défensif dont le château, sur la motte naturelle, formait le réduit.

Sous le titre « L'esprit public dans une commune rurale sous la 116 République », notre éminent collègue, M. le professeur Maxence Biblé, retrace l'histoire politique de Villetoureix, près de Ribérac, entre 1848 et 1851. Une telle enquête, souligne M. Lavergne, devrait être étendue à toutes les communes qui ont conservé les registres de délibérations municipales de cette époque. M. Secondar fait observer que la désaffection des populations rurales à l'égard du Second Empire a pu ne pas se manifester partout aussi nettement qu'à Villetoureix en 1870. Sous la 1116 République, le département de la Dordogne est longtemps resté « bonapartiste ».

Parlant de l'inscription latine qui se lisait autrefois sur la porte de la maison dite du Pâtissier, rue Eguillerie, M. LAVERGNE note qu'elle ne fait que reproduire le distique gravé dans le réfectoire épiscopal d'Hippone, au temps de Saint Augustin, Possidius nous a conservé ce texte:

> Quisquis amat dictis absentium rodere vitam, Hanc mensam indignam noverit esse sibi.

A Périgueux, le mot doman a été simplement substitué à mensam.

M. Jean Secret décrit le mécanisme hydraulique d'un moulin à broyer les noix qu'il a vu en Savoie : il se demande s'il n'en a pas existé de ce genre en Périgord.

M. Cornelle dit qu'en Normandie un système analogue est utilisé à écraser les pommes.

M. André Roy a posé à M. Secret une question au sujet des armoiries peintes sur le mur Est du chevet de l'église de Belaygue : elles ne sont pas d'une identification facile.

M. Secondar fait une attachante synthèse des diverses découvertes de sépultures qui ont été opérées depuis trente ans au village du Ruth, la dernière en date étant celle qu'a signalée M. l'abbé Glory. Il insiste tout spécialement sur les tombes à rebord taillées dans le roc et leur analogie avec celles de la Ribeyrie et de Fongrenon. Cet ensemble funéraire très important apparaît à M. Secondat en relation étroite avec le fait que le Ruth était aussi, à l'époque préhistorique et jusqu'aux invasions barbares, un lieu de refuge permanent. La note de M. Secondat sera publiée.

Admissions. — Comme membres titulaires : M. Gilbert Courteix, Laurière, par Antonne ; présenté par MM. Palus et Lamongie ;

M. Georges Bourges, C. L. H., industriel, quai d'Orsay, 23, Paris (VII^e); et le Moustier, par les Eyzies; présenté par M^{me} Adrien Hébrard et M. Paul Audy;

M. Albert Goujon, notaire, Saussignac ; présenté par Mme Gardeau et M. Denoix de Saint-Marc ;

M. Jean-Claude Gourgues, avocat stagiaire à la Cour d'appel, rue Georges Mandel, 151 bis, Bordeaux ; présenté par M¹¹⁰ Marqueyssat et M. Antoine Bertran ;

M. Paul Valor, ancien conseiller d'Etat, C. L. H., C. G., rue Victor-Hugo, 74, Périgueux ; présenté par MM. le Dr Gargaud et Granger ;

Comme membre associé: M. D. M. Lang, M. A., St-John's Collège, Cambridge (Grande-Bretagne); présenté par MM. Corneille et Lavergne.

Le Secrétaire général, G. LAVEBGNE.

Le Président, D' Ch. LAFON.

L'ELECTION DE SARLAT, SA CRÉATION (1586-1636), SES LIMITES ET SA SITUATION DANS LA PREMIÈRE MOITIE DU XVIII[®] SIÈCLE

Les limites de l'élection de Périgueux telles qu'elles avaient été établies à la fin du xve siècle (entre 1461 et 1500) ¹ demeurèrent sans changement pendant plus d'un siècle jusqu'à la création de l'élection de Sarlat qui, envisagée dès 1586, ne

⁽⁴⁾ Cf. Desgraves (L.), Trois documents inédits sur l'élection de Périgueux dans la première moitié du XVIII° siècle, dans Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. I.XXIII (1947), p. 436-445.

devint effective qu'en 1636. Il fallut, en effet, un demi-siècle pour que la création de cette nouvelle circonscription financière fut menée à bien et pour que les rouages administratifs qui en dépendaient fussent mis en place et pussent fonctionner. Je voudrais essayer, à l'aide de documents inédits appartenant aux archives départementales de la Gironde, de retracer les étapes de la constitution du bureau d'élection de Sarlat. Cette étude se terminera par quelques notes sur les limites de l'élection et par la publication de trois mémoires qui fournissent d'utiles renseignements sur la situation économique de l'élection de Sarlat dans la première moitié du xviiie siècle.

Les luttes qui ensanglantèrent le Sarladais et le Périgord à la fin du xvi siècle sont présentes à toutes les mémoires. Il me suffira de rappeler ici quelques dates qui expliquent le retard apporté à la création de l'élection de Sarlat. De 1580 à 1587, le Périgord fut traversé et dévasté par des troupes de protestants et de ligueurs. Tandis que le duc de Mayenne, à la tête des ligueurs, parti de la Tour-Blanche, le 24 janvier 1586, s'emparaît, le 4 février, de Montignac, propriété du roi de Navarre, celui-ci battait les ligueurs à Coutras, le 20 octobre 1587, et ouvrait ainsi la route au vicomte de Turenne qui, le 26 novembre, assiégeait Sarlat; mais les protestants se heurtèrent à une vive résistance qui les surprit et durent lever le siège, à la mi-décembre 4.

Tandis que se déroulaient ces luttes, il était ordonné par lettres patentes, en date du 30 janvier 1586, aux Trésoriers généraux de France en Guyenne de procéder à une enquête sur les conditions de l'établissement d'un bureau d'élection à Sarlat, et de rendre compte au roi qui se réservait d'ordonner par la suite « ce que de raison ». Les Trésoriers généraux de France en Guyenne qui résidaient à Bordeaux montrèrent peu d'empressement à se rendre en Sarladais pour y effectuer l'enquête prescrite. Prenant prétexte des « prèsens troubles » et « dangers des chemins », les Trésoriers commirent, le 21 mars, le sénéchal de Quercy pour procéder « à la dite infor-

Escande, Histoire de Sarlat, 3º édit., Sarlat, Bordeaux et Paris, 1936,
 154 à 170.

mation » en leur lieu et place 1. Que se passa-t-il alors ? Le sénéchal de Quercy mena-t-il l'enquête prescrite ? Ses conclusions furent-elles transmises aux Trésoriers généraux de France en Guyenne ? Autant de questions auxquelles l'état de notre documentation ne nous permet pas de répondre. Jusqu'en 1629, le silence s'étend sur le projet de création d'un bureau d'élection à Sarlat. La prise de La Rochelle par Richelieu et la fin des guerres civiles n'ont certainement pas été sans influence sur la décision prise par un édit du mois de décembre 1629 de créer une élection en chef dans la ville de Sarlat par démembrement de l'élection de Périgueux. Mais il fallut encore attendre jusqu'en 1636 pour que cet édit reçut un commencement d'exécution. Le 12 mars 1636 des lettres patentes du roi furent expédiées aux Trésoriers de France à Bordeaux, leur intimant l'ordre impératif de procéder à « l'establissement de la dicte eslection ». Il était enjoint au commissaire des Trésoriers de France généraux des finances en Guyenne « de se faire représenter par les consuls et collecteurs des paroisses qui doivent composer la dicte eslection, contenues dans l'estat arresté an Conseil, les rooles des tailles qui sont par eux faicts sur les commissions et mandemens qui leur seront envoyés par les officiers de l'eslection de Périqueux pour estre par luy revisez ». Les lettres patentes ordonnaient en outre au commissaire de « dresser estat des sommes que chacune des dictes paroisses doibt porter des impositions contenues dans les commissions de la présente année qu'il remettra ès mains du receveur des tailles de la dicte eslection ». Défense était faite aux officiers de l'élection de Périgueux « de prendre et recevoir cognoissance de la levée des dictes sommes et vérification des dicts rooles des dicles paroisses distraicles à peque de nullité, cassalion de procédure et de tous dépens, dommages et interests. 2.0

Le 23 juin; les présidents trésoriers de France généraux

⁽i) Arch. dép., Gironde, C 3872, fol. 42, 21 mars 1586, Commission au sénéchal de Quercy d'instituer un bureau d'élection à Sarlat ; cf. Pièce justificative, nº 1.

⁽²⁾ Arch. dép., Gironde, C 3829, fol. 33 v° et 34, arrêt du Conseil d'Etat du 12 mars 1686 ; cf. Pièce justificative, n° 11.

des finances en Guyenne commirent le sieur Chabane, consciller du Roi, trésorier de France général des finances en Guyenne pour établir un bureau d'élection en chef à Sarlat 1.

Telles sont les diverses phases de l'établissement du bureau d'élection à Sarlat; dès 1636, la nomination d'officiers attachés à cette élection, suffit à prouver que les rouages administratifs étaient en place.

.

Les limites de l'élection de Sarlat restèrent sans changement jusqu'à sa suppression en 1790; considérée, comme « la plus misérable de la généralité de Bordeaux » ², elle comprenait 241 villes, bourgs, paroisses, villages et 32,160 feux ³. Au Nord-Ouest, l'élection de Sarlat ¹ commençait sur la rive gauche de la Dordogne, entre Sainte-Foy-la-Grande et Bergerac, à Gardonne-la-Paillasse; ses limites suivaient la rive gauche de la Dordogne, laissant Bergerac dans l'élection de Périgueux, jusqu'au confluent de la Dordogne

Arch, dép., Gironde, C 3995 nº 44, 23 juin 1636; cf. Pièce justificative, nº TH.

⁽²⁾ Arch. dép., Gironde, C 2624, 15 août 1739, « Généralité de Bordesux, Mémoire sur la situation des élections au 15 août 1739 », cf. Appendice L.

⁽³⁾ Bibl. nat.; ms. fr. 8117, fol. 108 vo, Memoire rédigé pour l'instruction du duc de Bourgogne par l'intendant de la généralité de Bordeaux. Expilly, Dictionnaire géographique, t. IV. p. 634, indique 237 paroisses et 34 838 feux ; le Nouveau dénombrement du royanme par genéralités, élections, paroisses et Teux..., 1re partie, à Paris, chez Saugrain, 1720, pp. 223-227, donne 237 paroisses et 32.655 feux ; l'auteur remarque qu' « il y a dans cette élection trois pays ou jurisdictions franches, c'est-à-dire qui ne payent point de taille, sçavoir, le comté de Montfort, composé de huit paroisses (Vitrac, Carsac, Aillac, Veyrignac, Granlejac, Lacaneda, Saint-Vincent-de-Paluel et Proissans, et de 695 feux ; le pays de Lenquais, composé de quatre paroisses (le bourg de Lenquais, Lenqueysset, autrement Varennes, Saint-Aubin-de-Lenquais et Montmadalès) et de 425 feux ; la juridiction d'Eymet composée de six paroisses (Eymet, Mongulard, Rouquette, Saint-Sulpice, Serres, Cogulot) et 463 faux n. Daisy, Le royaume de France et les Etats de Lorraine disposés en forme de dictionnaire, Paris, 1753, donne les chiffres de 255 paroisses et de 34.238 feux. Si l'on adment que chaque feu correspond à quatre personnes, on arrive à une population approximative de 128 à 436.000 habitants.

⁽¹⁾ On trouvera à la Pièce justificative n° IV, la liste de ces localités telle qu'elle ligure aux Archives départementales de la Gironde.

et de la Vézère, Limeuil dépendant de l'élection de Périgueux ; puis la rive gauche de la Dordogne jusqu'aux limites actuelles des départements de la Dordogne et du Lot, à Cazoulès. A partir de Limeuil, la limite suivait la rive gauche de la Vézère jusqu'aux environs de la Feuillade : sur la rive droite de la Vézère, elle englobait Fanlac, Bars. Auriac-de-Montignac, Saint-Rabier, Peyrignac et Saint-Lazare. De la Feuillade à Villefranche-de-Périgord, en passant par Peyrillac, Cazoulès, Milhac, Nabirat, Florimontet-Gaumier, et Besse, les limites de l'élection de Sarlat étaient sensiblement les mêmes que les limites actuelles des départements de la Dordogne et du Lot. A partir de Villefranche-de-Périgord, les limites passaient par La Vaur, Aigueparse, Vergt-de-Biron, traversaient le Drop entre Gaugeac et Monpazier et suivaient la ligne droite de cette rivière jusqu'à la hauteur de Razac-d'Eymet. De cette dernière localité à Gardonne-la-Paillasse, Fonroque, Puyguilhem, Thénac, Monestier, Cunèges, Rouillac et Saussignac marquaient les limites occidentales de l'élection de Sarlat.

Louis Desgraves.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

_ 1 _

Commission des trésoriers généraux de France en Guyenne au sénéchal de Quercy d'établir un Burcau d'élection à Sarlat [extraits].

Arch. dep., Gironde, C 3872, fol. 42. 21 mars 1686.

Du vendredi xxiº mars 1586.

Les Tresoriers generaulx de France en Guyenne au senechal de Quercy ou son lieutenant ou plus prochain siège de la ville de Sarlat en Perigord, salut. Par lettres patentes du Roy données à Paris le xxxº jour de janvier dernier passé, signées par le Roy en son Parlement et Chambre des requêtes, pour lesquelles causes vous renvoye la requeste y attachée présentée à Sa Majesté pour l'establissement d'un bureau deslection en laddite ville de Sarlat pour informer et nous enquerir dilligement... de rendre et voir du contenu en icelle pour luy envoier sur ce notre advis au plus tost pour icelle veu et rapport en son conseil en estre ordonné ce que de raison. Et d'aultant que nous ne pouvons a present vacquer a l'execution des dites patentes au moins des presens troubles et dangers des chemins... A cette cause

nous avons commis et surogé, commettons et surrogeons par ces présentes pour, appellé le procureur du Roy et ceux qui peur ce seront appelés, procéder a la dite information avec les tesmoings dont la liste vous sera baille par les dits procureurs du Roy, et ladite information ainsi par vous faicte nous l'envoirons incontinant... Donné à Bordeaux le xxxxx mars 1586.

— II —

Lettres patentes pour faire appliquer l'édit de création de l'élection de Sarlat.

Arch. dép., Gironde, C 3829, fol. 33 vº et 34 rº. 12 mars 1636.

Extraict des registres du Conseil d'Estat.

Le Roy voulant que son edict du mois de décembre mil six cent vingt neuf, verifié ou besoing a esté, portant création d'une eslection en chef en la ville de Sarlat soit promptement executé et que ladite eslection soit des à présent establie, encore que les commissions pour la levée des tailles de la presente année de l'eslection de Périgueux ayant esté expédiées et adressées aux officiers d'icelle sans faire distraction des sommes que doibvent porter les parroisses dont est composée ladite eslection de Sarlat, A ordonné et ordonne que par les trésoriers de France à Bourdeaux ou icelluy qui sera par eux depputé, il sera procédé à l'establissement de la dicte eslection contenue dans l'estat arresté au Conseil, à l'appointement par devers le commississaire à ce deputté des rooles des tailles qui seront par eux faicts sur les commissions et mandemens qui leur seront envoyés par les officiers de ladicte eslection de Périgord pour estre par luy verifflés, sur lesquelles et sur les dites commissions et mandemens qui seront represantés audit commissaire il dressera estat des sommes que chacune des dites paroisses doibvent porter des impositions contenues dans lesd. commissions de Sa Majesté de la présente année qu'il remettra ès mains des recepveurs des tailles de la dicte eslection ou a celuy qui sera par luy commis, pour, en vertu d'icelluy, faire la levée des dictes sommes [lesquelles Sa dite] Majesté veut estre paiées par les dicts consuls et collecteurs des dites parroisses distraictes ès mains dudit receveur ou commis par luy à la recepte generalle des finances à Bourdeaux. Fait Sa dite Majesté deffance aux officiers de la dite eslection de Périgord de procéder à aucune levée des dites sommes et verification de roole des dites paroisses de payer à autre qu'à celluy qui leur sera ordonné par ledit commissaire à peine de payer deux fois... Fait au Conseil d'Estat du Roy tenu à Paris le douzieme jour de mars 1636,

- III -

Établisement de l'élection de Sarlat, créée en décembre 1629 par démembrement d'avec celle de Périgueux.

Arch. dép., Gironde, C 3995, nº 44 ; copie dans C 3829, fol. 34 vº et 35, 23 juin 1636.

Les Presidens trésoriers de France Generaux des Finances en Guyenne, Au sieur de la Chabane conseiller du roy tresorier de France general des finances en Guyenne, salut. Veu par nous l'arrest du Conseil d'Estat du Roy et lettres patentes sur iceluy à nous adressées du xue mars dernier signees par le roy en son conseil bordées et scellées, par lesquelles Sa Majesté nous mande de députer un de nous pour procéder à l'establissement d'un bureau d'eslection en chef dans la ville de Sarlat, créé par édict du mois de décembre 1629 et à se faire representer par les consuls et collecteurs des paroisses qui doibvent composer ladicte eslection contennes dans l'estat arresté au Conseil les rooles des tailles qui sont par eux faicts sur les commissions et mandemens qui leur seront envoyés par les officiers de l'eslection de Périgueux pour estre par luy revisez, sur lesquels et sur les dictes commissions Sa Majesté ordonne audict commissaire de dresser estat des sommes que chacune des dictes parroisses doibt porter des impositions contenues dans ses commissions de la présente année qu'il remettra ès mains du receveur des tailles de la dicte eslection avec qui sera par luy commis pour en vertu du dict estat faire la levee des dictes sommes ; lesquelles Sa dite Majesté veut estre perçues par les dicts consuls et collecteurs des paroisses distraictes ès mains dudict receveur et par luy fournies en la recepte generalle de Bourdeaux, et faict deffences auxdicts officiers de ladicte eslection de Périgueux de prendre et recevoir cognoissance de la levée des dictes sommes et verification des dicts rooles des dictes parroisses distraictes à peyne de nullité, cassation de procedure et de tous depens, dommages et interests et aux diets consuls et collecteurs de paier à l'avenir qu'à celuy qui luy sera ordonné par le dit commissaire à peyne de, paier deux fois. A ces causes nous vons avons commis et deputé, commettons et députons par ces presentes pour vous transporter dans ladicte ville de Sarlat et procéder dans tel lieu que vous jugerez propre et commode à l'establissement de ladiete eslection et installation de ceux qui se trouveront avoir esté pourveux par Sa Majesté des offices crées par le dict edict, à la charge qu'ils seront tenus venir prester le serment par devant nous dans trois mois et en leur défaut vous y commettrez telle personne que vous jugerez nécessaire, comme aussy vous ferez

distraction des sommes qui doibvent porter la presente année les parroisses dont la dicte eslection est composée et, pour cet effect, vous ferez representer, si besoin est, les mandemens et commissions qui ont esté envoyées la présente année dans les dictes parroisses distraictes par les officiers de ladicte eslection de Perigueux, ensemble les rooles des tailles pour estre par vous procédé à la vérification de ceux qui n'auront esté verifiés par lesdicts officiers et dressé estat sur les dictes commissions des sommes imposées sur les dictes parroisses distraictes, lequel vous délivrerez a celuy qui sera par vous commis à la recepte des tailles et taillon de la dicte eslection pour faire la levée des dictes sommes et icelle delivrer ès mains des receveurs generaux de ceste generalité et pour l'execution tant dudit arrest et lettres que de ces presentes vous pourrez expedier toutes contrainctes et ordonnances necessaires dont du tout vous dresserez procès verbal que vous nous raporterez. De quoy faire vous donnons pouvoir en vertu de celuy a nous donné par Sa Majesté. Et mandons à tous huissiers et sergens faire tous exploits necessaires. Faict à Bourdeaux au bureau des finances en Guienne le xxiii jour de juin mille six cent trente six.

- IV -

a Estat et département des paroisses de l'élection de Sarlat ». Arch. dép., Gironde, C 2722 (Imprimé).

La ville et cité de Sarlat, Allas de l'Evesque, Tignas de l'Evêque, Campagnac de l'Evesque, Saint-Quentin, Saint-André, Laroque Gajac, Vezac, la Châtellenie de Beynac, Cazenac, Saint-Vincens de Cosse, Bezenac, la ville et paroisse de Saint-Cyprien, Marquaoi, Tagnès, Seyreuil, Laroque Meyrols, Mouzains de Bigaroque, le Coux, Saint-Jean de Bigaroque, Saint-Pierre de Chabans, Cadouin, Scycrac, Audrix, Campagne, Tayac, Turssac et Marzat, Peyzac, Sargeac, Saint-Lions sur Vézère, Bars, Thounac, Valajouls, le Chaylard, Colly, Saint-Genes, La Chapelle Saint-Geniès, Marcillac, la justice de Palavesy, Bas, la justice de Chavagnac, Jayac, Lacassaigne, Nadaillac, la justice de Saint-Amant et la Beylie, Terrasson, Bersac et la viguerie de Melet, Saint-Lazar, Saint-Rabier, Condat, Peyrignac, la Chatellenie de Montignac, le Cerf de Montignac, Auriac de Montignac, Fanlac, Brenac, Pazayac, Grezes, La Feuillade, Ladournac, Salignac, Archignac, Carlucet, Saint-Crépin, Paulin, Bourèze , Carlus, Eyviques de Carlus, Eybennes de Carlus, Simeyrols de Carlus, Orliaguet de Carlus, Sainte-Nadalaine de Carlus 3, Millac de Carlus, Beaurepos de

⁽¹⁾ Actuellement Borrèze.

⁽²⁾ Sainte-Nathalène

Carlus, Cazoullès, Prats de Carlus, Calviac, Sainte-Mondanne, Saint-Juillen de Lampon, Saint-Martial, Florimond, Goumiers, et Montcasou, Bouzie, Nabirac, Saint-Aubin de Nabirac, Campagnac les Quercy, Daglan, Saint-Pompon, la ville et la paroisse de Villefranche, Saint-Capraize de Villefranche, Saint-Cerny de Mazeyroles, Mazeyroles, Loubejac Lavaux, Fontenilles, Besse, La Trape, Soulaure de Biron, Evguesperces de Biron, Notre-Dame de Biron Le Vert de Biron, Bertis de Biron, Saint Michel de Biron, Saint-Cerny de Biron, la justice de Montpazier, La Valade, Gaujac, Cadrot, Marsallès, Prats de Belvès, Orliac, Larzat, Saint-Laurent de Castelnau, La Chapelle Castelnau, Saint-Cibrenat, Castelnau, Veyrines, Saint-Juillen de Castelnau, Fayrac, Berbières et Marnac, Saint-Germain, Allas de Berbières, Cladech, Carves, Vielvic, la ville de Belves et paroisse de Moncut, Sagella de Belves, Montplaisant de Belves, Saint-Pardoux de Belves, Fongallo de Belvès, Saint-Marcory de Belvès, Sainte-Foy de Belvès, Salles de Belvès, Saint-Amant de Belvès, Paleyrac, Urval, Grives, Allas de Badeol, Cussac, la justice de Badefol, Calles, Pontours Hant, Salles de Badefol, Moulieas 1, Couze, Saint-Front, Bourniquel et Pontours, Verdon, la jurisdiction de Saint-Avit, Saint-Cerny de Beaumont, la ville de Beaumont, Bourniquel de Beaumont, Bardou, Nojals, Monts, Bannes, Faux, Gleysedails, Saint-Aigne, Monssac 2, Prontommieu et Saint-Germain, Nausannes, Saint-Christophe de Monferrant, Saint-Rome de Montferrant, Saint-Avit Rivière de Montferrant, Sainte-Croix de Montferrand, Lolme de Montferrant, Rampieu de Puybeton, Clottes de Puybeton, la Bouquerie de Puybeton, Bonolac, La Salvetat, Sainte-Croix de Monestier, Monestier, Sainte-Radegonde de Roquepine, Boisse de Roquepine, Saint-Léon de Roquepine, Born de Roquepine, Faureille de Roquepine, Saint-Amant de Roquepine, Le Beil de Roquepine, Saint-Mexans, Pilles, Pomport, Saint-Mayme, Rouillas, Le Monteil, Monbazillac, Coulombier de Monbazillac, Saint-Christophle de Montbazillac, Rouflignac, La Monzie, Saint-Laurens de la Monzie, Saint-Martin de la Monzie, Ribagnac, Saint Glérats, Gardonne, Saussignac, Razat de Saussignac, La Cosne de Bergerac, Saint-Pardoux de Cahuzac, Mondacau, Eyrenville, Falgueras de Cahuzac, Saint-Caprais de Cahuzac, Caladech, Saint-Aubin de Cahuzac, Gajac, Sadillac, Cosne de la Barde, Bouniagues, Saint-Cerny de la Barde, Poujols, la ville de Puyguillem, Coutures, Thenac, Saint-Aulaire, Lestignac, Flaugeac, Sainte-Innocence, Fontroque, Mescoulle, La Bastide, Cuneges, Sigoules de Payguillem,

⁽¹⁾ Molières.

⁽²⁾ Monsac.

Saint-Jullien de Puyguillem, Monbos de Puyguillem, Razac d'Eymet, la ville d'Issigeac et paroisse de Montmarves, Montaut d'Issignac, Eyrenville d'Issigeac, Monsaguel d'Issigeac, Boisse d'Issigeac, La Magdélaine de Bergerac, la ville de Domme et paroisse de Cenac.

APPENDICE

- 1 -

a Généralité de Bordeaux. Mémoire sur la situation des Elections au 15° août 1739 ».

Arch. dep., Gironde, C 2624, 15 août 1739.

Election de Sarlat

Cette élection a été de tout temps la plus misérable de la généralité, le peuple y a été cette année dans la dernière misère, tant à cause de la stérilité des récoltes de l'année dernière que parce que le Limousin et les autres provinces voisines y sont venues enlever le peu de grain qu'il y avait. Le carton de froment qui se vend communément 2 livres s'est vendu jusqu'à 4 livres 18 le carton, et les autres bleds à proportion, c'est ce qu'on n'avoit jamais veu. Le carton de bled d'Espagne s'est vendu anssi jusqu'à 4 livres le carton, la chataigne avoit presque manqué et 120 paroisses avoient été abimées par la gresle, les habitans avoient été obligés de faucher les bleds à la veille de la récolte. Il périt beaucoup de betail de labourage que plusieurs propriétaires n'ont pas été en état de remplacer. Ces accidens, avec la stérilité des récoltes, ont jetté ce peuple dans la dernière misère. Dans le canton de Bergerac, qui fait le tiers de l'Election, les vins se sont très mal vendus et le prix des ventes a monté à peine aux frais de culture, de la futaille et du transport ; à l'exception d'un petit nombre, la pluspart des marchands ont fait banqueroute, ce qui a réduit les parroisses de ce canton à la mendicité.

L'hiver dernier ayant été extrémement rude dans ce pais-là, le bled d'hiver a beaucoup souffert et quand on a été au point de le moissonner il s'est trouvé une grande quantité de bled pourri, lequel va à plus d'un tiers dans le général. Les seigles, les baillarges et les avoines n'ont presque rien produit à cause d'une gelée qui arriva au mois d'avril ; on estime qu'il y a la moitié de ces grains à dire de la récolte de l'année passée.

Il tomba une gresle au mois de May dernier sur 30 parroisses qui leur emporta au moins le quart de la recette de tous grains : les habitans ont été obligés de faucher la paille et de semer quelque peu de beld d'Espagne et de bled sarrazin. Il n'y a pas d'espérance actuellement dans cette Election que sur les chataignes et sur le bled d'Espagne. Ce grain se recueille dans le mois de septembre et la chataigne dans le mois d'octobre. S'il arrivait des accidents, le peuple retomberoit dans l'extremité de misère d'où la récolte du grain l'a tiré.

Rien ne prouve tant la misère de l'Election que les ressources qu'elle doit : ils montent à la somme de 672.000 livres dont 3500 sur 1735, 22.000 sur 1736, 70.370 de l'année 1737, 147.778 sur l'année 1738 et 366.251 sur l'année 1739, ce qui fait presque le total de l'imposition. Il y a quinze parroisses que les gresles ont frappé regulièrement depuis huit ans et qui doivent près de 60.000 livres.

Il resulte de ce mémoire que le peuple de cette élection, déjà afoibly par la disete de l'année dernière, les gresles et la mortalité du bétail et qui n'a subsisté que par des emprunts et par des aumônes, risque de tomber dans un pareil état si l'une ou l'autre des récoltes de bled d'Espagne ou des chataignes venoit à manquer. On espère que ce malheur n'arrivera pas, auquel cas les recouvrements pourront se soutenir, pourvu qu'il soit accordé une diminution qui supplée à la mauvaise récolte des bleds d'hiver soit dans le général des parroisses et dans celles qui ont été grelées.

On estime qu'une diminution de 10 à 12.000 livres pourra suffire pour les dédomager, mais le froment pourry qui est mal général et la mauvaise récolte en exige au moins le triple et il est indispensable d'accoder 12 à 15 mille livres à ces 15 parroisses arriérées dont le receveur de pourra jamais faire le recouvrement. Ainsi cette élection a besoin d'un moins imposé de 50.000 livres.

- II -

« Election de Sarlat .,

Arch. dép., Gir. C 2650, 1742.

Cette élection a extrêmement souffert par des orages qui sont survenus dans le mois de juin et dans celui de juillet, on n'en avoit point vu de si extraordinaires. Les torrents ont emporté des pièces de terre avec les bleds qui étoient dessus, des maisons entières, des près totalement sablés, on n'a jamais vu rien de si étonnant. Cinquante cinq parroises ont presque perdu leurs récoltes. Ce pays est d'ailleurs misérable.

Dans les parroisses qui ont été préservées de ces accidents, la récolte du froment est asses bonne, ainsi que celle des autres bleds d'hiver.

A l'égard du légumage, le grand chaud et la sécheresse en ont fait périr une grande partie. On craint pour le bled d'Espagne, si la sécheresse continue, il a pourtant encore assès d'apparance.

La vigne a beaucoup souffert de l'extrême chaleur qu'il a fait. Il n'y aura pas tant de vins qu'on croyoit, mais il y en aura suffisament.

Il y aura aussi assès de chataignes quoy qu'elles ne grossissent pas. La récolte dépendra du temps qu'il fera surtout s'il pleut, car la longue sécheressa y nuit beaucoup. Ainsi j'estime que cette élection ne peut se passer d'une diminution de 20.000 livres.

L'ESPRIT PUBLIC DANS UNE COMMUN RURALE DE LA DORDOGNE SOUS LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE

On a eu tendance dans le passé à considérer les mouvements révolutionnaires du seul point de vue de Paris où naturellement se produisent les événements décisifs. C'était se montrer imprudent et vouloir s'exposer à des erreurs de jugement, car îl est bien évident que les réactions de la province et les incidents même le plus anodins qui s'y produisent révèlent un état d'esprit qui permet souvent de déceler l'avenir. A cet égard, les délibérations prises par le Conseil municipal de Villetoureix, sous le régime de 1848, sont particulièrement caractéristiques.

Des le début, on constate en effet que les actes des représentants du Gouvernement central, vont à l'encontre de la volonté de la population. C'est ainsi que, par délibération du 6 avril 1848, le Conseil municipal, réuni avec le Commandant et les Officiers de la garde nationale, à la mairie, s'élève contre le remplacement du maire en fonction, qui se proposait d'installer son successeur conformément à l'arrêté pris par les commissaires extraordinaires du Gouvernement en Dordogne. « Le Conseil municipal, ainsi que les commandant et officiers de la garde nationale ont observé que M. Carcauzon (le maire) avait rempli depuis un grand nombre d'années ses fonctions avec le zèle le plus soutenu et à la satisfaction de ses administrés, que la commune entière, qui se plait à le reconnaître, se lève pour demander son maintien et que la tranquillité pourrait être compromise s'il en était autrement, que l'arrêté de nomination du sieur Simonnet ne pouvait être le résultat que de la calomnie, de la délation, d'intrigues sans pudeur et d'erreur de la part de MM, les Commissaires ».

En conséquence, le Conseil municipal, priait unanimement M. Carcauzon de rester à son poste dans l'intérêt de l'ordre et s'opposait formellement à l'installation de son successeur. Il décidait, en outre, de se rendre le jour même auprès du sous-commissaire de Ribérac pour faire connaître les vœux de la commune et obtenir « la révocation d'un arrêté supris à la religion de MM. les Commissaires ».

Devant cette attitude, le maire remplacé, pour éviter des difficultés, insistait pour qu'il fût procédé à l'installation de son successeur, mais il se heurtait à la résolution du Conseil municipal et de la garde nationale qui s'y opposaient.

Finalement, l'arrêté n'était pas exécuté, sans toutefois que l'ancien maire fut maintenu en fonction, ce qui réservait la solution envisagée par le Conseil municipal, à savoir un nouvel examen de la question par les Commissaires, que le Conseil et la garde nationale pensaient sans doute amadouer en levant leur séance aux cris de « Vive la République ».

La solution adoptée fut celle que commande habituellement une bonne politique. En effet, les Commissaires sans revenir sur leur décision de remplacer M. Carcauzon, maire, décidèrent de nommer une personne autre que M. Simonnel. M. Dumonteil Edouard, propriétaire à Fayolle se présenta, en effet, à la réunion du Conseil Municipal du 23 avril, muni d'un arrêté des commissaires extraordinaires du Gouvernement, en date du 19 portant qu'il était nommé maire de la commune, en remplacement de M. Carcauzon, révoqué. Ce dernier, après lecture de l'arrêté, déclara installer « le dit sieur Dumonteil dans les dites fonctions de Maire », lui remettant les registres, papiers, livres, inscriptions, mobilier, appartenant à la Mairie, ce qui fut enregistré dans le procèsverbal rédigé séance tenante, et signé à la fois par les Membres du Conseil municipal et par les officiers de la garde nationale, qui en même temps qu'ils procédaient à cette installation, votaient à l'unanimité des remerciements à l'ancien maire pour sa bonne administration et lui exprimaient tous leurs regrets de le voir enlevé à la commune. Mais ce qui marquait, malgré tout, un apaisement, c'est que les auteurs de la délibération se félicitaient en même temps du bon choix qui avait été fait dans la personne de M. Dumonteil, « voyant avec satisfaction le patronage de ce citoyen aussi éclairé que consciencieux et lui promettant tout son concours pour les intérêts de la commune. ».

L'incident du remplacement du maire ainsi réglé par une solution de conciliation, il semble bien que l'apaisement revint dans l'esprit de la population. Toutefois, l'hostilité contre les mesures prises par le gouvernement de Paris, devait se révéler par certaines motions du Conseil municipal. C'est ainsi que l'impôt des 45 centimes, si impopulaire à la campagne, est mentionné par une allusion péjorative dans la délibération du 8 octobre 1848. « Le Conseil municipal considérant que la commune n'est pas en mesure de supporter une augmentation de contribution, que les 45 centimes et la crise économique ont épuisé la majeure partie des ressources, repousse à l'unanimité le vote des centimes additionnels, tout en regrettant de ne pouvoir participer aux secours apportés par le Gouvernement pour les besoins urgents des chemins vicinaux de cette commune et surtout pour procurer du travail aux indigents ». A cette même date on constate que le maire a été remplacé par le citoyen Aubier François, négociant.

Le 17 juin suivant, le Conseil municipal reprend les mêmes arguments pour s'opposer à l'élargissement du chemin de Villetoureix à Bertric, qui aurait nécessité une imposition extraordinaire. Il la déclare impossible « vu la gène dans laquelle la commune se trouve par suite de la constitution des 45 centimes et par la mévente de ses récoltes ».

Conséquence peut-être de cet état d'esprit hostile à la politique financière et économique de l'Assemblée législative, le mouvement en faveur du Président Louis Napoléon Bonaparte, trouve un écho au sein du Conseil municipal. Il réclame la révision de la Constitution pour permettre la réélection du Président, dans une délibération qui fit l'objet de vives interpellations, adressées au Ministre de l'intérieur

par quelques membres de l'Assemblée et qui fut annulée par l'autorité supérieure.

Le 12 janvier 1852, au lendemain du coup d'Etat du 2 décembre, alors que le Prince Président organise en vertu du plébiscite sa dictature personnelle, le Conseil municipal lui envoie une adresse dans laquelle il rappelle son initiative précédente, dont il se déclare fier, car elle indiquait le seul moyen d'assurer le salut de la Nation française. Il ajoute « à peine l'acte énergique du 2 décembre, a-t-il été commis, (sic) qu'il s'est empressé d'y donner sa complète adhésion ». Aujourd'hui que la France entière s'est levée pour sanctionner ce grand acte, aussi heureux que mémorable, il vient vous prier M. le Président, d'agréer, avec ses félicitations, l'expression de sa vive reconnaissance, de son entier dévouement et de son profond respect.

Il est vrai que sur 12 membres, 2 Conseillers s'étaient abstenus M. Edouard Dumonteil, propriétaire, précédemment maire et M. Alexandre Raveau, juge au tribunal.

Mais le Conseil municipal, fidèle au mouvement qui portait l'opinion française, à vouloir le rétablissement de l'Empire, prend nettement position le 3 octobre 1852, dans une lettre qu'il adresse au Prince Président. Il y est dil : « la Commune de Villetourcix, qui la première a adressé une pétition à l'Assemblée législative pour demander la révision de la Constitution et la prolongation de vos ponvoirs, toujours mue par les mêmes désirs de stabilité, vous transmet par l'intermédiaire de son Conseil municipal, ses sentiments de sympathie et de reconnaissance pour l'état prospère que votre grand acte a amené la France. La Commune de Villetoureix verrait avec bonheur le rétablissement de l'Empire, dans la personne de votre Altesse, elle est certaine que cette forme de gouvernement peut rendre la France grande et heureuse et déjouer les projets infâmes des nouveaux Fieschi, ne révant, ainsi qu'ils l'ont montré à Marseille, que la honte èt le pillage de notre belle patrie ».

Ce bref résumé des décisions prises par le Conseil municipal de Villetoureix, sous le régime de 1848, depuis le débût de la révolution jusqu'à l'avènement de l'Empire méritait d'être rappelé. Il est en effet le témoignage vivant de l'intéressante évolution de l'opinion dans les campagnes qui devait conduire de l'enthousiasme républicain des premières journées révolutionnaires, à la restauration de l'Empire, par souci d'ordre et par crainte d'une agitation considérée comme dangereuse à l'activité économique.

Pouvons-nous ajouter, en conclusion, que cette même commune fut, lors du plébiscite de 1870, une de celles qui manifestèrent, dans des conditions quoique modestes, une nette hostilité au régime? J'ai retenu d'un témoin oculaire, qu'au lendemain de Sedan, le maire de l'époque fit lapider sur la place publique, le buste de l'empereur, par les enfants des écoles, et ceci sans soulever les protestations des quelques assistants.

Maxence Bibié.

VARIA

L'ESPRIT D'HUMANITÉ ET LA NOTION DE VALEUR HUMAINE DANS LES ÉCRIVAINS PERIGOURDINS ¹

Monsieur le Professeur Barrière fait observer dans la conclusion de son beau livre sur la Vie intellectuelle en Périgord que cette vie intellectuelle semble présenter un remarquable caractère d'unité.

Ayant constaté dans l'œuvre de cinq périgourdins célèbres : Montaigne, Fénelon, Jonbert. Maine de Biran et Tarde des manifestations concordantes de l'esprit d'humanité et de la philosophie spiritualiste, je vous soumets les résultats de mes recherches.

* *

La vie et l'œuvre de Montaigne sont inépuisables à ce sujet. Une réelle concordance de faits a développé chez ce grand homme le sentiment d'humanité. « On attache, disait-il, aussi bien toute la » philosophie morale à une vie populaire et privée qu'à une vie de plus » riche étoffe. » Et il écrivait à la fin de sa vie : « Je m'adonne volon-» tiers aux petits par naturelle compassion, qui peult infiniment en » moy. »

Ces propos étaient la résultante de l'éducation reçue des son enfance, ses parrains furent choisis parmi les plus panvres gens ; il

⁽¹⁾ Communication faite au Congrés d'Etudes régionales de Périgueux, le dimanche 5 juin 1949.

fat nourri par une bûcheronne au fond des forêts et ne parlait que patois

Il pouvait donc donner comme idée centrale à ses Essais cette formule si nette : « Tout homme porte en soi la forme entière de l'humaine condition » et parler de « nos frères humains ».

Montaigne recherche dans l'expérience quotidienne, dans la lecture des anciens, en particulier des historiens, dans la pratique des voyages, les éléments communs aux individus de tous les pays et de tous les temps et les garanties d'union qu'on peut en déduire.

Les événements contemporains contribuerent à cet état d'âme. Montaigne eut à souffrir des rigueurs des guerres civiles particulièrement ardentes dans sa région : son château fut, à plusieurs reprises, pillé ou menacé ; lui-même ou les siens ont couru le risque de leur vie ou de leur liberté.

Il se mit au courant des procédés inhumains de la conquête espagnole en Amérique et put ainsi parler avec compêtence et sympathie du sort des malheureux indiens.

. .

La documentation sur Fénelon est si riche que je peux m'en tenir à une période assez courte, mais très suffisamment caractéristique de sa vie : celle qui s'est écoulée après la mort du duc de Bourgogne. - Sainte-Beuve a pu dire que «,ce naufrage d'espérances est une touchante partie de sa gloire ».

En effet Fénelon ne pouvait désormais se faire aucune illusion sur son avenir, tout rôle politique lui était désormais fermé et cependant jamais son âme de grand citoyen n'a été animée d'un esprit d'humanité plus agissant.

Les occasions ne manquaient pas. Le diocèse de Cambrai était très éprouvé par les rigneurs de la guerre de succession d'Espagne. On a publié l'énorme correspondance de Fénelon, témoignage de sa prodigieuse activité. Elle constitue le meilleur argument contre ceux, qui ont taxé Fénelon d'esprit chimérique.

Du moment qu'il s'agissait de soulager des souffrances, le grand prélat était toujours prêt aux initiatives les plus onéreuses pour son budget personnel. La rigueur très exceptionnelle de l'hiver de 1709 avait multiplié ces souffrances, Fénelon visitait les malades, distribuant lui-même les secours.

Il disait qu'« il faut aller au bien tête baissée », livrait à l'intendant tout le blé, dont il pouvait disposer.

Féncion donna la preuve de son esprit d'humanité en matière relle gieuse par ses procédés à l'égard des protestants et des jansénistes. Il écrivait au duc de Beauvilliers : « le Conseil, sur les affaires des huguenots, ne prend que des partis de rigueur, ce n'est pas là le véritable esprit de l'Evangile, l'œuvre de Dieu sur les cœurs ne se fait point par violence. »

Lors de la destruction de Port-Royal des Champs, Fénelon déclara que ce coup d'autorité ne pouvait qu'exciter la compassion pour les victimes et l'indignation contre leurs persécuteurs.

* 華

Omettre Joubert dans cet exposé serait une injustice.

Quoique ayant débuté à Paris, en 1778, par des rapports avec les survivants du parti des Encyclopédistes, Joubert a donné de remarquables preuves de son adhésion à la philosophic spiritualiste. Sans atteindre les vues géniales de Maine de Biran, on a de lui des formules, qui l'apparentent à la pensée biranienne.

Nous citerons celle-ci : « il y a au dedans de nous un monde, c'est l'âme. » « La vic est un commencement. » « Ferme les yeux et tu verras. »

Dans sa remarquable et récente thèse sur « Joubert éducateur », M. Tessonneau a relevé cet apparentement, mais cependant il ne conclut qu'à des rapports « possibles » entre les deux philosophes. Il cite seulement un texte, tiré des souvenirs du Dr Poumies de la Siboutie, dont on doit la publication à notre Vice-Président, M. Joseph Durieux.

Poumies énumère Maine de Biran et Joubert parmi les habitues d'un salon de Paris, celui de M. de Lacalprade.

Mais on doit compléter la documentation de M. Tessouneau par un passage du *Journal intime* de Maine de Biran, sous la date du 2 février 1813, où l'auteur mentionne expressément qu'il a fait ce jour-la une visite à Joubert : le doute formulé par M. Tessonneau se trouve donc tranché.

Je citerai en témoignage de l'esprit d'humanité de Joubert cette parole pleine d'humour : « Quand mes amis sont borgnes, je les regarde de profil. »

Le moment est particulièrement favorable pour parler de Maine de Biran. L'Académie des Sciences morales a encourage de son patronage la publication des œuvres complètes de ce grand philosophe : le dernier volume vient de paraître.

Absorbé par de multiples devoirs, Biran avait laissé une grande partie de son œuvre inédite; de plus, la rédaction était parfois obscure. Taine, dans son pamphlet contre les philosophes spiritualistes du XIX° siècle, avait relevé une phrase de rédaction alambiquée, dont je ne vous infligerai pas la lecture et proposait une autre rédaction. Thibaudet, dans ses Réflexions sur la Critique, a fait une vigoureuse réplique, en observant que la rédaction proposée par Taine vidait complètement la phrase incriminée de sa portée philosophique et dénaturait sur un point capital la thèse de Biran.

Or, c'est précisément cette thèse, qui a fait la gloire de son auteur, Biran est allé plus avant que Descartes, en démontrant que l'esprit humain était capable d'atteindre l'absolu et Ravaisson a pu qualifier cette conquête métaphysique de « réalisme spiritualiste ».

L'anecdote suivante témoigne du succès qu'elle rencontra.

Lachelier venaît de débuter comme professeur de philosophie. A la fin de l'année, les éleves éprouvèrent un échec complet et le proviseur fit oberver au jeune maître qu'on lui reprochait d'avoir concentré tout son enseignement sur Biran. Lachelier sans se troubler répliqua : « Monsieur le Proviseur, cela prouve simplement, que je ne leur en ai pas assez parlé. » Une des preuves de la vitalité de la théorie biranienne, c'est son apparentement avec celle de Bergson.

Dans le premier volume des *Etudes bergsoniennes*, publié en 1948, M. le Professeur Gouhier a relevé les points de contact des deux systèmes, qui sont deux métaphysiques à base de psychologie.

Bergson a qualifié de « vue géniale » la thèse de son prédécesseur et fait observer que c'était à tort qu'on appelait Biran le Kant français, car contrairement à la théorie de Kant, qui déclarait la réalité inaccessible à nos spéculations, Biran a établi qu'on pouvait atteindre la réalité « en soi » par le témoignage du sens intime,

. .

Si l'originalité de Biran a été de construire une métaphysique à base de psychologie, celle de Tarde a été de baser la science sociale sur la psychologie.

On ne peut qu'admirer la destinée de ce philosophe, qui, ne en 1843, exerçait modestement les fonctions de Juge à Sarlat, quand il publia, à 47 ans, son premier livre : les Lois de l'imitation. C'est seulement à 51 ans, qu'il vint se fixer à Paris, où, en 1900, il fut élu professeur de philosophie moderne au Collège de France. Un auditoire nombreux, dont je suis heureux d'avoir fait partie, suivait ses leçons, qu'interrompit; en 1904, une mort prematurée. Théodule Ribot, représentant à ses obsèques le Collège de France, parla du « génie », qui venait de s'éteindre.

Avant Tarde, la science sociale était le fief des économistes ou des naturalistes. Les premiers se cantonnaient dans la science de la richesse, l'économie politique était une science de pur raisonnement et de calcul. Les seconds assimilaient la société à un organisme et soudaient la science sociale aux sciences naturelles. Ils étaient inféodés à la théorie de l'évolution, dont Spencer avait prétendufaire une loi absolument générale.

Tarde, dans un de ses méilleurs livres, les Transformations du Droit, combattit la thèse, qui assujettissait les Sociétés à un rythme mécanique dans la naissance et le développement des institutions. Ainsi on soutenait que la famille avait passé du stade de la promiscuité au matriarcat et enfin au patriarcat. « Rien n'est plus imaginaire que cet ordre », dit Tarde et il combat cette thèse par des arguments fortement motivés.

Tarde est parti d'une idée fondamentale : le rôle de l'invention et de l'imitation, qui sont des attributs spécifiques de la race humaine et les deux grandes forces civilisatrices.

Tout dépend par conséquent du point de départ et du sort qui sera fait à une idée originale : les routes les plus variées s'ouvrant devant les hommes, on ne peut prédire le sort de telle idée philosophique ou scientifique.

Sa profonde connaissance de l'histoire a fait comprendre à Tarde le rôle fondamental de l'accidentel dans la marche des événements.

Prenons un exemple. Devant les prodigieux résultats du progrès scientifique, certains penseurs avaient auguré que le culte de la science engendrerait une morale, une politique et une religion nouvelles. Ce prestige était tel que Renan, dans un discours du 7 août 1883, à la distribution des prix du Lycee Louis Le Grand, s'exprimait ainsi:

« On se plaint souvent que la force devienne l'unique reine du » monde. Il faudrait ajouter que la grande force de nos jours, c'est

- » la culture de l'esprit à tous ses degrés. La barbarie est vaincue
- sans retour, parce que tout aspire à devenir scientifique. La
- » barbarie n'aura jamais d'artillerie, et, si elle en avait, elle ne saurait
- » pas la manier. La barbarie n'aura jamais d'industrie savante, de
- v forte organisation politique, car tout cela suppose une grande
- n application intellectuelle. Or, la barbarie n'est pas capable
- n d'application intellectuelle .. Vous verrez le xxº siècle, jeunes élèves.
- Ah! voilà, je l'avoue, un privilège que je vous envie. Vous verrez
 de l'imprévu. Vous entendrez ce qu'on dira de nous, vous saurez ce
- » qu'il y aura eu de fragile ou de solide dans nos rêves. »

Notre époque aura malheureusement connu l'alliance de la barbarie et de la science. La page que je viens de lire pourrait figurer dans la collection d'erreurs, annexée par Flaubert à son œuvre posthume, Bouvard et Pécuchet.

Tarde ne se serait pas aventuré dans de pareilles prophéties, il savait le rôle de la croyance et du désir dans les jugements humains et les erreurs, qui pouvaient en naître.

Tout en faisant de l'invention le plus noble attribut de la race humaine, il savait dire que l'esprit d'humanité pouvait en reponsser certaines. Il écrivait, en 1894, que les hommes du moyen âge, beaucoup plus rudes que nous cependant, avaient condamné des engins, qui rendaient la guerre plus redoutable.

Il rappelait que l'arbalete, à son apparition, fut anathématisée, en 1139, par le Concile de Latran, comme une arme inhumaine et féroce, que partout elle fut de la part des populations l'objet d'une indignation, qui mit des siècles à s'apaiser.

Le même accent de réprobation salua plus tard l'arquebuse. Dans les combats, on ne faisait jamais quartier aux arbalétriers, d'abord, puis aux arquebusiers, qu'on considérait comme des brigands.

En revanche, Tarde saluait avec enthousiasme toute suggestion de l'esprit d'humanité, qui lui paraissait viable. Aussi pour faire ressortir le progrès de l'idée d'arbitrage, il publiait cette statistique: de 1794 à 1848, 9 cas; de 1848 à 1870, 15 cas; de 1870 à 1891, 34 cas. De même, dans sa *Criminalité comparée*, il formule de très remarquables observations sur le reclassement des délinquants libérés.

* *

Il me reste à indiquer une des vues d'ensemble, qui m'ont amené à grouper les cinq personnages, dont je viens de parler.

Tous ont été de grands éducateurs au sens le plus large et le plus élevé du mot: en Périgord, on s'est beaucoup intéressé aux questions d'éducation.

Montaigne, malgré ses vastes lectures, ne veut pas confondre l'érudition avec la sagesse, le rôle le plus important revient aux rapports de société sous toutes leurs formes: causeries, voyages, lectures; pour Montaigne, la lecture est une conversation. Le but essentiel est d'enrichir le moi; les plus belles âmes sont « les âmes à divers estages. »

Féncion était né avec une vocation d'éducateur, au sens le plus complet du mot ; sa correspondance, imposante par le nombre et la qualité des destinataires et où les lettres de direction tiennent une place si importante, est une des manifestations les plus sensationnelles de son inlassable activité.

Joubert exerça les fonctions d'inspecteur général de l'Université,

mais, en dehors de ce rôle officiel, son désir d'être utile lui fit agir par influence morale sur ses contemporains, auxquels il enseigna un véritable art de vivre.

Maine de Biran a été directement mêlé à la vie intellectuelle de son temps; il eut notamment des rapports suivis avec la fameuse Société d'Auteuil. Un des exemples les plus intéressants est celui qui nous est donné par la collaboration de Biran, alors qu'il était Sous-Préfet de Bergerac, à la fondation et au fonctionnement de la société médicale de cette ville : on voit par les procès-verbaux des réunions, publiés par le Dr Lemay, que Biran, assidu aux séances, intervenait utilement dans les discussions.

Tarde n'a occupé sa chaire du Collège de France que quatre ans, mais il a par ses livres et articles de revues, sa participation à de nombreux congrès, exercé une très utile influence. Il a magnifiquement parlé de la haute culture en la comparant aux belles forêts des montagnes. Si on les abat, on provoque le débordement des fleuves, alors que cette faculté de ravages était contenue par un peu de verdure sombre à leur source.

...

Les hommes d'élite, dont je viens de parler, ont tous vêcu leur œuvre, basée sur la collaboration harmonieuse de la pensée et de l'action. C'était la partie la plus ardue de leur rôle, car, suivant le mot de Gœthe, agir est difficile, penser est plus difficile, mais agir selon sa pensée, voilà le difficile.

Maxime Déroulèbe.

LES REPRÉSENTANTS DE LA DORDOGNE A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE DE 1848

CHAVOIX (Jean-Baptiste), né à Excideuil en 1805. Représentant sortant ; 62.184 suffrages. Rue Tronchet, 14, Paris.

C'est encore un des fameux commissaires de M. Ledru-Rollin. Le docteur Chavoix était l'antagoniste perpétuel du maréchal Bugeaud. Déjà membre du Conseil général, il faillit même l'emporter sur lui aux élections de 1846. M. Chavoix n'est pas précisément de la Montagne, mais il siège sur un banc qui y conduit, et, s'il ne s'est pas associé à l'échaussourée du 13 juin, il n'en a pas moins prit part, avant et après, aux votes de la Montagne.

DELBETZ, médecin, né à Eymet, le 19 mars 1818. Représentant sortant ; 62.288 suffrages. Rue de Verneuil, 38, Paris.

L'un des commissaires de M. Ledru-Rollin. Nous ne lui connaissons pas d'autre titre à la reconnaissance de la démocratie. Prévoyant le mouvement de Février, et fondant ses services sur l'espoir d'une récompense électorale, il mettait gratuitement à la diéte ceux d'entre ses malades qui ne pouvaient lui donner une obole. L'ambition, pour être satisfaite, use parfois de procédés généreux.

DUCLUZEAU, médecin, né en 1778. Représentant sortant ; 61.498 suffrages. Rue N.-D. des Victoires, 15, Paris.

Encore un médecin, et un médecin socialiste! Il y a de quoi trembler pour notre pauvre société, si elle venait à tomber en de pareilles mains. Il fut deputé quelques années après 1830, et siégeait bien entendu, sur les bancs de l'opposition. A la Constituante, il a voté constamment avec la Montagne.

DULAC, agriculteur, né en 1809 ; 60.445 suffrages. Rue de Beaune, 7, Paris.

M. Dulac, comme tous ses collègues de la Dordogne, appartient à l'opinion démocrate-socialiste. Nous nous permettons, à ce sujet, de faire observer à M. Dupont, le rédacteur en chef de l'Echò de Vésonne, que, s'il ne siège pas à l'heure qu'il est, à l'Assemblée législative avec les hommes honorables à qui le parti modéré voulait confier le mandat de représentant, il le doit surtout à ses prétentions exclusives.

A la tête de la phalange qui était avec lui à l'Assemblée constituante, il a voulu s'imposer au département sans tenir compte des autres fractions du parti modéré. A lui donc revient en grande partie la responsabilité du déplorable résultat de la lutte.

JOLLIVET, médecin ; 60.060 suffrages. Rue Neuve des Bons Enfants, 15, Paris.

M. Jollivet exerce la médecine à Nontron. Ses tendances démocratiques le firent nommer, après Février, membre du Conseil général de la Dordogne ; et il a été envoyé à l'Assemblée par les socialistes de son département. La France est décidément bien malade.

LAMARQUE, industriel, 32 ans; 59.330 suffrages. Rue du 29 Juillet, 11, Paris.

M. Lamarque a été commissaire du gouvernement avec M. Latrade, et l'on se rappelle les sympathies très contestables avec lesquelles les bons habitants de la Dordogne accueillirent alors ces deux proconsuls. Nous avons eu l'occasion de dire à quoi tient ce succes imprévu des candidats socialistes dans ce département.

Mie (Auguste), ancien imprimeur ; né à Périgueux en 1801. Représentant sortant ; 61.110 suffrages. Rue des Martyrs, 52, Paris.

M. Mie est digne de ses collègues démocrates de la Dordogne. Carbonaro avant 1830, imprimeur de la Tribune, accusé d'Avril, sa vie a été un vrai cumul de procès politiques : vingt cinq procès en cour d'assises, quatre en police correctionnelle, deux condamnations. Que pouvait-on désirer de plus ?...

A la Constituante, il a presque toujours voté avec les Montagnards; et ce que nous savons de ses votes récents, nous prouve qu'il a du moins le mérite de la constance.

MONTAGUT (Marc), agriculteur; 60.289 suffrages. Rue d'Alger, 5, Paris.

Nous avons déjà en l'occasion de dire en écrivant la biographie de l'un des députés de la Dordogne, à quelle cause il fallait attribuer le succès inattendu des candidats socialistes. M. M. Montagut est un ancien élève de l'école de Grignon. Il possède des connaissances variées, et l'on s'étonne qu'après s'être préoccupé, comme il a dû le faire, des véritables intérêts de l'agriculture, il puisse s'aveugler au point de ne pas voir quel coup funeste leur serait porté par le triomphe des doctrines socialistes.

M. M. Montagut siège à la Montagne.

SAINT-MARC-RIGAUDIE, propriétaire ; 58.985 suffrages. Rue de Verneuil, 38, Paris.

Sous le gouvernement provisoire, nommé commissaire du département de Lot-et-Garonne, M. Saint-Marc-Rigaudie fut ensuite nommé préfet des Vosges, quelques représentants de ce département le firent révoquer peu de temps après. M. Saint-Marc-Rigaudie appartient à la phalange des démocrates-socialistes; ce qui ne veut pas dire qu'il soit phalanstérien, ni communiste, ni proudhonnien, nous croyons même qu'il n'est d'aucune école que de la sienne.

Extrait de Biographie des 750 représentants du peuple, à l'Assemblée législative, par trois Publicistes. Paris, Garnier Frères, 1850.

Communiqué par M. le Dr Mousson-Lanauze.

BIBLIOGRAPHIE

D. PEYRONY. Le Périgord préhistorique. Essai de géographie humaine. Périgueux, 1949. In-8°, 92 p. et 6 cart es. [Publication de la Soc. historique et archéologique.]

L'intérêt d'un ouvrage ne se mesure pas toujours au nombre de pages, le petit livre de M. D. Peyrony vérifie une fois encore cette vérité. Cet opuscule de moins de cent pages, mais riche cependant de substance, se divise en deux : une p rtie générale suivie d'un répertoire des stations de l'âge de la pierre, avec les références hibliographiques.

La première partie, consacrée à des considérations de géographie humaine, rappelle, mais d'un point de vue assez différent, le travail de M. P. Fénelon i : les deux études ne font pas double emploi et se prêtent à d'intéressantes comparaisons. M. D. Peyrony fait montre dans ses explications d'une sobriété, d'une prudence de bon aloi et c'est un excellent exemple pour nous, les jeunes, souvent enclins à cêder à la tentation de « trop expliquer ». Il est seulement dommage que la découverte des restes humains de Fontéchevade, aux confins du département, n'ai pu être mentionnée dans l'avant-propos, au paragraphe relatif à l'anthropologie, parce que trop récente. Cette remarquable trouvaille comble une lacune de nos connaissances touchant les hommes pré-néanderthaliens. Les cartes qui illustrent l'ouvrage, restreintes aux industries du paléolithique supérieur, sont très claires et suggestives.

La seconde partie, quoique simple énumération. n'a pas moins d'intérêt que la première! Il faut louer sans réserve M. D. Peyrony d'avoir si heureusement fait le point, c'est-à-dire clairement séparé le travail fait de celui qui reste à faire. La notice bibliographique, comme le répertoire des stations, sera accueillie avec faveur par les jeunes désireux d'apporter dans le travail les mêmes qualités de sérieux et de méthode qui font la réputation des aînés — et de M. D. Peyrony en particulier.

Le petit livre de M. D. Peyrony répond à un besoin ; c'est un livre utile. Et l'on ne saurait trop remercier M. D. Peyrony de nous avoir donné, au prix des difficultés que l'on devine, cet excellent et précieux instrument de travail, destiné à faciliter notre tâche, et qui a sa place dans toute bibliothèque de préhistorien.

M. BOURGON.

⁽⁴⁾ P. Fénélon : Géographie humaine du Périgord préhistorique. Congrès international de géographie. Amsterdam 1988.